

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**En ce temps de crise, les Avocats se mobilisent au service des entreprises.**

L'Ordre des Avocats de NIMES et son groupe d'avocats spécialisés membres de l'Institut Nimois des Avocats Conseil (INAC) se mobilisent pour les entreprises de tous secteurs, toutes tailles, et toutes structures juridiques afin de les aider par leurs conseils dans la crise sanitaire actuelle, les conseiller et les guider dans leurs problématiques juridiques, notamment contractuelles, sociales, fiscales, locatives, financières (conciliation, Sauvegarde, Redressement Judiciaire), ou judiciaires.

La Chambre de Commerce et de l'Industrie de NIMES a mis en place une cellule de crise à l'attention des entreprises du GARD afin de les renseigner quant au déploiement du plan gouvernemental de soutien, des mesures mises en œuvre à leur profit et de les aider et les conseiller dans l'accomplissement de leurs démarches.

Ces deux institutions ont décidé d'œuvrer ensemble dans un même but.

Les entreprises peuvent donc les contacter :

- Auprès de l'ordre des Avocats de NIMES :
  - o Téléphone : 04.66.36.25.25
- Email : [contact@avocats-nimes.org](mailto:contact@avocats-nimes.org)

Ou via les coordonnées mises en place par la CCI :

- o Téléphone : 04.66.87.96.96
- o Email : [covid19@gard.cci.fr](mailto:covid19@gard.cci.fr)

Quels que soient leur choix, les entreprises seront renseignées et orientées, selon leurs besoins et en fonction des premières réponses apportées, vers des avocats spécialisés et pourront bénéficier d'un conseil adapté à leurs besoins et difficultés.

Les Avocats sont à leur disposition.

Qu'elles n'hésitent pas : une entreprise *avertie et conseillée* en vaut deux !

Nîmes ; le 14 avril 2020

Le Bâtonnier

